



→ Merci de remplir ce bulletin en MAJUSCULES ←

Les champs soulignés sont obligatoires

Centre Occitan des Sports Subaquatiques

Piscine Municipale - 17, rue du Soleil d'or 31130 Balma - Tél : 05 61 24 47 48 (Répondeur)

Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.S.S.M. (08-31-0159) et à la FFH (14-31-2487) www.coss-balma.com

Lundi et jeudi de 20h30 à 22h30 + vendredi 21h15 à 23h (hors vacances)

PHOTO (Récente et reconnaissable)

- Demande d'adhésion ADOS/ADULTES saison 2016 / 2017 (Version 2 du 14/09/2016)

N° licence : [] H [] F (Cadre réservé - date de saisie en ligne) : []
Nom : [] Prénom : [] Né(e) le : []
Adresse : []
Code postal : [] Ville : []
Tél. privé : [] Portable : [] Tél. Travail : []
E-mail : [] Profession : []

Votre adresse mél sera inscrite sur la liste de diffusion gratuite « coss-balma@yahoogroupes.fr » [] Non je m'y oppose

Niveau actuel plongeur : technique : [] encadrement : []
secourisme : [] autres spécialités : []

Par quelle formation êtes-vous intéressé ?
[] N1 [] RIFAP [] Réactualisation RIFAP [] Apnée débutant [] Entretien physique
[] N2 [] Initiateur [] Réactualisation N2 [] Apnée perfectionnement [] "Rien"
[] N3 [] MF1 [] Réactualisation N3 [] Tir sur cible [] Autre :

Personne à prévenir en cas d'accident (Nom/Prénom) : []
Adresse : [] Code postal : [] Ville : []
Tél. privé : [] Portable : [] Tél. Travail : []
Etes-vous allergique à l'aspirine ? : [] Oui [] Non []
Autres précautions médicales ? : []

- Pièces à joindre impérativement lors de l'inscription. Les dossiers ne sont pris que complets :
[] - Certificat médical (par un médecin fédéral, conserver une copie). Date du certificat : []
[] - Photocopie du brevet de plongée (le cas échéant).
[] - Photocopie licence FFESSM si licencié dans un autre club.
[] - Une photo d'identité récente agrafée en haut de ce bulletin.
[] - Ce bulletin d'inscription entièrement complété, y compris la demande de formation au dos...

Mineurs : Autorisation parentale (voir document joint) Majorité atteinte le : []
Attention : Pour les mineurs, un adulte (voir ANNEXE) accompagnera le mineur à toutes les séances en piscine, les sorties ou autres activités du COSS. []

Table with 2 columns: Description of services and their prices. Includes Adhésion annuelle au COSS (17€), Licence Adulte FFESSM (51€), Licence "jeune" FFESSM (41€), Licence handisport FFH (27€), Accès aux activités en piscine et/ou formation (97€, 67€, 17€, 17€).

Assurance facultative complémentaire (obligatoire pour les sorties club à l'étranger) :
[] Aucune [] Loisir 1 : 20,10 € [] Loisir 2 : 31,15 € [] Loisir 3 : 54,30 € [] Piscine : 11,60 €

Montant réglé par chèque, d'un total de : [] à l'ordre du C.O.S.S.
Fait le : [] Signature : []
À : []

"Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM et je m'engage à les respecter".
** Le montant de l'inscription n'inclut pas les frais inhérents au passage de niveaux. Pour les niveaux 2, 3 et GP, la préparation à un niveau de plongeur est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS (voir au dos). La motivation du refus sera expliquée au candidat débuté.
Les informations contenues dans cette fiche sont susceptibles d'être utilisées par le club pour la réalisation d'un annuaire, d'un trombinoscope et d'une base de données informatique. L'annuaire pourra être diffusé aux membres pour un usage privé. En aucun cas, les informations ne seront concédées pour une utilisation en dehors du club. Néanmoins, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés, vous pouvez vous y opposer en le signalant par écrit auprès du Président du COSS. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification conformément aux directives de la C.N.I.L.
Vous autorisez l'utilisation de votre image pour la promotion de l'Association et pour la publication des photos sur le site internet www.coss-balma.com
Vous ne serez inscrit au club qu'après validation par le bureau du COSS, conformément à ses statuts.

Récupéré par : [] Validation bureau par : []

Formations techniques au COSS

Les formations proposées au COSS sont faites par des encadrants bénévoles et ne comportent aucune obligation de résultat.

Pour participer au groupe **apnée débutants**, vous devez avoir déjà validé votre niveau 1 technique.

Pour participer aux groupes **apnée perfectionnement** ou **tir sur cible**, vous devez avoir votre niveau 2 d'apnée (entre autres : statique 2 minutes + dynamique 50 mètres).

La participation à la sortie "pré-form" du 15 octobre 2016 est obligatoire pour accéder aux formations techniques à partir du niveau 2 (et plus).

Chaque élève souhaitant s'inscrire à un stage d'été doit remplir plusieurs conditions **avant le début du stage** : si les conditions demandées ne sont pas remplies, la participation au stage sera suspendue.

- **pour le stage niveau 2** : 20 plongées en mer dans les 5 dernières années
+ validation des pré-requis du niveau 1 lors du WE préform
+ ancienneté au COSS d'un an au moins

- **pour le stage niveau 3** : 12 plongées en autonomie
+ 6 plongées entre 30 et 40 mètres
+ validation des pré-requis du niveau 2 lors du WE préform
+ ancienneté au COSS d'un an au moins

- **pour le stage GP** : 50 plongées en autonomie
+ 12 plongées entre 30 et 40 mètres
+ validation des pré-requis du niveau 3 lors du WE préform
+ ancienneté au COSS de deux ans au moins

- **pour tous les niveaux** : la moitié (au moins) des plongées mentionnées ci-dessus doit avoir été effectuée avant la demande de formation.

La demande d'inscription en formation est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS. La motivation du refus sera expliquée au candidat débouté.

Demande de formation : j'ai pris connaissance des conditions des formations au COSS décrites ci-dessus et je souhaite m'inscrire à la formation suivante : _____ Nom / Prénom : _____
Date et signature : _____

Extrait de la liste des médecins fédéraux au 01.08.2014

Liste non Exhaustive

(la liste complète est à votre disposition sur le site internet du CIR Pyrénées-Méditerranée de la FFESSM)

<http://www.ffessmpm.fr/la-federation/comite-pm/commission-medicale-et-prevention/item/869-liste-des-medecins-federaux-2014.html>

Dr ALBAGNAC Pierre	2 Chemin des Vignes	31850 Montrabé	05 61 84 75 75
Dr CALVET Henri ORL	14 avenue de Toulouse	31600 Muret	05 34 46 37 10 05 34 46 54 54
Dr DURRIEU J.Philippe ORL	Clinique Ambroise Paré- 387 route de Saint Simon	31082 Toulouse Cedex 1	05 61 50 16 67
Dr FAVAREL Jean	1 Place de la Poste	31650 Saint-Orens	05 61 39 80 32
Dr GALTIER Gérard	1 rue Ingres	31700 Blagnac	05 61 30 08 61
Dr GUILLE Jacques	Cabinet médical Innopole- Bt Caducée	31670 Labège Innopole	05 62 24 34 44
Dr ZENNARO Olivier ORL	Clinique du Parc, 105 rue Achile Viadieu	31400 Toulouse	05 61 36 68 88

Pour ceux qui sont en possession de leur passeport de plongée, outre le certificat médical, veuillez le faire signer par le médecin dans la case prévue à cet effet (très pratique pour plonger hors club).

A défaut, garder un double de ce certificat.

ATTENTION : Prendre rendez-vous chez le médecin !

Information sur les assurances :

Le Cabinet Lafont (AXA Assurances) est assureur officiel de la FFESSM depuis 1973.
Le détail des garanties proposées aux plongeurs est disponible au club ou bien sur internet :

www.cabinet-lafont.com

http://cabinet-lafont.com/accueil/Tableau_garanties_2016-2017.pdf

Il existe aussi les garanties TOP mais attention au plafonnement des garanties :

http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Garantie_Top_Ffessm.pdf